

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de GUADELOUPE

Les Abymes, le 30 juillet 2019

Service Risques, Énergie, Déchets
Pôle Risques Technologiques ICPE
ZAC de Dothémare – Bât. G
B.P. 368
97183 ABYMES CEDEX

Réf. courrier : RED-PRT-IC-2019-431
Réf. établissement (code S3IC) : 221.62

Affaire : 2018-Dossier autorisation environnementale
Affaire suivie par : Fancebert FRANCONNY
francebert.franconny@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 05 90 98 20 55 – Fax : 05 90 38 03 50

RAR N°

Monsieur le directeur,

Par courrier en date du 20 novembre 2018, vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale concernant l'extension de la carrière à ciel ouvert de tuf calcaire située au lieu-dit « Kervino » sur le territoire de la commune du Gosier.

Suite à l'examen des pièces de votre dossier, j'ai le regret de vous informer qu'une suite défavorable a été donnée à votre demande. Les raisons sont précisées dans les « considérants » de l'arrêté joint.

Dans le cas où vous souhaiteriez déposer un recours contre cette décision, les dispositions générales en la matière sont rappelées dans les « Délais et voies de recours » de ce même arrêté.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

P/ le Directeur, par délégation,
Le Chef du Service Risques Énergie et Déchets

Monsieur le directeur de la société
GADDARKHAN et Compagnie
10, rue Nobel
Z.I. de Jarry
97122 BAIE-MAHAULT

